

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA SAINT MICHEL GYMNASTIQUE COUTANCES

## ACCUEIL

La prise en charge est effective 10 mn avant le début de l'entraînement et se termine 10mn après la fin de celui-ci. La SAINT MICHEL de Coutances Gymnastique décline toute responsabilité en dehors de ces horaires.

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence d'un responsable de l'association dans la salle.

## INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont dus au moment de l'inscription et sont réglés à la remise du dossier d'inscription.

La Saint Michel Gymnastique fonctionnant sous le régime des associations, la cotisation est due pour l'année et **ne peut en aucun faire l'objet d'un remboursement**, même partiel, hormis pour les cas suivants :

- Blessure du licencié entraînant une **obligation d'arrêt définitif** de l'activité sportive. Si la blessure entraîne une simple interruption de l'activité sportive, un remboursement de la période où l'activité était proscrite pourra être demandée.
- Situation exceptionnelle (ex : déménagement). Cette situation entraînant l'obligation d'arrêter l'activité gymnique pourra faire l'objet d'une demande de remboursement qui sera étudiée par le bureau de l'association.
- 

Une séance d'essai est proposée avant que la personne ne s'engage pour une inscription.

Si une personne arrive en cours d'année, elle peut procéder à une inscription et règlera au prorata de l'année gymnique restant. En revanche la licence sera due en totalité.

Le règlement de l'inscription peut être effectué sur demande en 3 fois sans frais maximum.

**IMPORTANT :** Pour une question d'assurance et de responsabilité, aucun enfant ne sera accepté aux entraînements si son dossier d'inscription est incomplet ou si le règlement de l'inscription n'est pas effectué.

## COMPETITION

Seuls les entraîneurs peuvent apprécier si un ou une gymnaste a le niveau pour la pratique de la gymnastique en compétition et à quel niveau.

Un ou une gymnaste qui s'engage en compétition **par équipe** au niveau départemental le fait également pour la région, l'inter région et éventuellement la finale nationale : « On ne laisse pas « tomber » ses camarades d'équipe pendant le cycle des compétitions ».

## DIVERS

Il est vivement conseillé de marquer les vêtements de vos enfants. Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou échange involontaire.

Le club ne pourra non plus être tenu responsable des vols de vêtements et d'objets personnels qui surviendraient.